

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2019
AUTORISATION D'ACCÈS AU FOND DE VALLÉE
NAVETTES ICE CLIMBING 2020

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 30^{ème} édition du ICE CLIMBING du 10 au 12 janvier 2020 inclus.
- **Vu** la nécessité d'accéder au fond de vallée pour l'organisation de la 30^{ème} édition du ICE CLIMBING 2020.
- **Considérant** que l'organisateur de l'ICE CLIMBING 2020 s'assurera que les conditions météorologiques seront favorables, qu'il aura obtenu d'aval de la commission de sécurité menée par le PGHM et les CRS secours de montagne, et qu'il dégage la Mairie de Freissinières de toute responsabilité en cas d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – l'accès au fond de Vallée est réservé exclusivement aux navettes pour l'organisation de l'ICE CLIMBING 2020 du 10 au 12 janvier 2020 inclus

ARTICLE 2 – Des panneaux indicateurs seront installés et entretenus par l'organisateur de l'ICE CLIMBING.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.
Les archives communales

Freissinières, le 06 novembre 2019.

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

